

VILLE DE MUNSTER  
(ALSACE)



**RECUEIL**  
**DES ACTES**  
**ADMINISTRATIFS**  
**DE LA VILLE DE MUNSTER**  
**68140**

**4<sup>ème</sup> trimestre 2020**

Les actes complets peuvent être consultés au secrétariat de la mairie de MUNSTER.

Affiché le 22/12/2020



Pierre DISCHINGER  
Maire

**SOMMAIRE 4<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2020**

<b>4<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2020</b>	<b>Pages</b>
<b>Séance du conseil municipal du 8 octobre 2020</b>	<b>3 à 10</b>
<b>Séance du conseil municipal du 4 novembre 2020</b>	<b>11 à 16</b>
<b>Séance du conseil municipal du 10 décembre 2020</b>	<b>17 à 24</b>
<b>Arrêtés du Maire</b>	<b>25 à 26</b>

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
8 octobre 2020	<p><u>Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> le mode de désignation proposé ;</p> <p><b>DE DÉSIGNER</b> Monsieur WOLLBRETT, adjoint, comme secrétaire de séance.</p>	-
8 octobre 2020	<p><u>Informations brèves du Maire</u></p> <p><u>Prochain conseil municipal</u></p> <p><u>CCVM - Démission de Monsieur HUNZINGER en qualité de conseiller communautaire</u></p>	-
8 octobre 2020	<p><u>Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 juin 2020</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> le procès-verbal de la séance du 24 juin 2020.</p>	-
8 octobre 2020	<p><u>Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 juin 2020</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> le procès-verbal de la séance du 30 juin 2020.</p>	-
8 octobre 2020	<p><u>Administration générale</u></p> <p><u>Délibération : Règlement du Conseil Municipal</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'ADOPTER</b> le règlement intérieur du conseil municipal en <b>annexe 1</b>.</p>	<b>13/10/2020</b>

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
8 octobre 2020	<p><u>Délibération : Délégations d'attributions au Maire</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>Article 1<sup>er</sup>- DE CONFIER</b> à Monsieur le Maire, pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :</p> <p><b>1° D'ARRÊTER ET MODIFIER</b> l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.</p> <p><b>3° DE PROCÉDER</b>, dans les limites fixées des inscriptions budgétaires votées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au - a - de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du - c- de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.</p> <p>Après consultation d'au minimum trois établissements de crédits et en tenant compte, à comparaison équivalente, des conditions les plus favorables proposées. Les emprunts pourront être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à court, moyen ou long terme ;</li> <li>• avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,</li> <li>• à taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.</li> </ul> <p>En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,</li> <li>• la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêts,</li> </ul>	<b>13/10/2020</b>

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
8 octobre 2020	<p><b><u>Suite</u></b> : Délibération : Délégations d'attributions au Maire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la possibilité de réduire ou d'allonger la durée d'amortissement,</li> <li>• la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.</li> </ul> <p>Par ailleurs, le Maire pourra exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs caractéristiques ci- dessus.</p> <p>4° <b>DE PRENDRE</b> toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de toute nature (travaux, services, fournitures, prestations intellectuelles) et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil de 214 000 €uros hors taxes ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.</p> <p>5° <b>DE DÉCIDER</b> de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.</p> <p>6° <b>DE PASSER</b> les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.</p> <p>7° <b>DE CRÉER MODIFIER OU SUPPRIMER</b> les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.</p> <p>8° <b>DE PRONONCER</b> la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.</p> <p>9° <b>D'ACCEPTER</b> les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.</p> <p>10° <b>DE DÉCIDER</b> l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €uros.</p> <p>11° <b>DE FIXER</b> les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.</p> <p>12° <b>DE FIXER</b>, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.</p> <p>13° <b>DE DÉCIDER</b> de la création de classes dans les établissements d'enseignement.</p>	

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
8 octobre 2020	<p><b><u>Suite</u></b> : Délibération : Délégations d'attributions au Maire</p> <p>14° <b>DE FIXER</b> les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.</p> <p>15° <b>D'EXERCER</b> ou non, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.</p> <p>16° <b>D'INTENTER</b> au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.</p> <p>17° <b>DE RÉGLER</b> les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 €uros par sinistre.</p> <p>18° <b>DE DONNER</b>, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.</p> <p>19° <b>DE RÉALISER</b> les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé annuellement par le conseil municipal à savoir 500 000 €uros.</p> <p>20° <b>D'EXERCER</b> au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L 240- 3 du code de l'urbanisme.</p> <p>21° <b>D'AUTORISER</b>, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.</p> <p>22° <b>DE DEMANDER</b> à tout organisme financeur, sans limite, l'attribution de subventions.</p> <p>23° <b>DE PROCÉDER</b>, dans les limites des projets approuvés préalablement par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.</p> <p><b>Article 2-</b> Monsieur le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.</p> <p><b>Article 3-</b> Le conseil municipal sera tenu informé à chacune de ses réunions des décisions prises en vertu de cette délibération.</p>	

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
8 octobre 2020	<p><u>Information : Délégations aux adjoints</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>DE PRENDRE CONNAISSANCE</b> de l'information relative à la délégation écologie-environnement.</p>	-
8 octobre 2020	<p><u>Information : Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin - Rapport d'activité et compte administratif 2019</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>DE PRENDRE CONNAISSANCE</b> du rapport d'activité et du compte administratif 2019 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin. (<b>Annexes 2 et 3</b>).</p>	<b>13/10/2020</b>
8 octobre 2020	<p><u>Information : Rapport d'activités CCVM 2019</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>DE PRENDRE CONNAISSANCE</b> du rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes de la Vallée de MUNSTER en <b>annexe 4</b>.</p>	<b>13/10/2020</b>
8 octobre 2020	<p><u>Délibération : Création d'un emploi permanent de gardien brigadier de police municipale</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>DE CRÉER</b> à compter du 01 janvier 2021, un emploi permanent d'agent de police municipale relevant du grade de gardien brigadier de police municipale, à raison d'une durée hebdomadaire de service 35 heures 00 minutes (soit 35,00/35<sup>èmes</sup>) ; L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.</p> <p><b>DE PROCÉDER</b> au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;</p> <p><b>DE PROCÉDER</b> à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.</p>	<b>13/10/2020</b>

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
8 octobre 2020	<p><u>Information : Élections – Mise en place de la commission de contrôle</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>PREND CONNAISSANCE</b> de la composition ci-dessus de la commission électorale.</p>	<b>13/10/2020</b>
8 octobre 2020	<p><u>Finances</u></p> <p><u>Délibération : Décision Modificative n° 1 – Service de l'Assainissement</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> la décision modification n°1 du service de l'Assainissement.</p>	<b>13/10/2020</b>
8 octobre 2020	<p><u>Délibération : Décision Modificative n° 1 – Service de l'Eau</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> la décision modification n°1 du service de l'Eau.</p>	<b>13/10/2020</b>
8 octobre 2020	<p><u>Délibération : Décision Modificative n° 2 – Budget général de la Ville de MUNSTER</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> la décision modification n° 2 du budget général de la Ville de MUNSTER.</p>	<b>13/10/2020</b>
8 octobre 2020	<p><u>Délibération : Création d'une voie verte permettant de relier le centre-ville de MUNSTER à Gunsbach, via le parc de la Fecht à MUNSTER</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> le projet de création d'une voie verte permettant de relier le centre-ville de MUNSTER à Gunsbach via le parc de la Fecht à MUNSTER ;</p> <p><b>D'APPROUVER</b> le plan de financement. Les crédits nécessaires sont inclus dans la décision modificative n°2 du budget général (délibération précédente) ;</p>	<b>13/10/2020</b>

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
8 octobre 2020	<p><b>Suite</b> : Délibération : <u>Création d'une voie verte permettant de relier le centre-ville de MUNSTER à Gunsbach, via le parc de la Fecht à MUNSTER</u></p> <p><b>D'AUTORISER</b> Monsieur le Maire ou son représentant à déposer toutes les demandes de subventions notamment auprès de la Préfecture au titre du contrat de ruralité DSIL et du Conseil Départemental du Haut-Rhin ;</p> <p><b>D'AUTORISER</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à ce dossier ;</p> <p><b>D'AUTORISER</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la CCVM <b>en annexe 5</b>.</p>	
8 octobre 2020	<p><u>Domaines</u></p> <p><u>Délibération : Contrat Natura 2000 « îlot de sénescence complet » en parcelle forestière 69 de la forêt communale de MUNSTER</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> le projet de contrat Natura 2000 qui leur a été présenté, notamment le plan de financement et les engagements juridiques et techniques ;</p> <p><b>DE SOLLICITER</b> une rétribution (crédits Etat-Europe) de 45 200 € pour la mise en place, en forêt communale, d'un îlot de sénescence complet de 11,3 ha en parcelle forestière 69 ;</p> <p><b>DE S'ENGAGER</b> à ne pas solliciter d'autres aides publiques pour les mêmes mesures proposées dans le projet de contrat Natura 2000 et à financer la part des dépenses qui ne serait pas couverte par la subvention en inscrivant les sommes nécessaires annuellement au budget prévisionnel de la commune ;</p> <p><b>DE CERTIFIER</b> que le projet de contrat Natura 2000 pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet par le service instructeur ;</p> <p><b>DE DONNER</b> pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif au projet de contrat Natura 2000.</p>	<b>13/10/2020</b>

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
8 octobre 2020	<p><u>Délibération : Retrait de la délibération 6.3 du 18 février 2020 – Acquisition du bien immobilier sur la parcelle 179/24, section 12, par la CCVM - Résiliation du bail emphytéotique avec la société CLELIX à MUNSTER</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'ACCEPTER LE RETRAIT</b> de la délibération du conseil municipal du 18 février 2020 portant sur l'acquisition du bien immobilier sur la parcelle 179/24, section 12 par la CCVM, et sur la résiliation du bail emphytéotique avec la société CLELIX à MUNSTER.</p>	<b>13/10/2020</b>
8 octobre 2020	<p><u>Délibération : Acquisition du bien immobilier sur la parcelle 179/24, section 12, par la CCVM - Résiliation du bail emphytéotique avec la société CLELIX à MUNSTER</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'AUTORISER</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié pour l'acquisition des bâtiments sis sur la parcelle, section 12 – 179/24 sis à MUNSTER ainsi que la valeur résiduelle du bail emphytéotique pour un montant maximum de 275 000 € ;</p> <p><b>DE PRÉCISER</b> que cette cession entraîne la résiliation du bail emphytéotique en cours avec la société civile immobilière CLELIX ;</p> <p><b>DE PRÉCISER</b> que l'étude notariale en charge du dossier est la SCP C. CHAUVIN de Mulhouse, et que les frais d'acte seront supportés par la CCVM ;</p> <p><b>DE PRÉCISER</b> que la vente devra se faire avant le 30 octobre 2020, faute de quoi les loyers dus au titre du bail emphytéotique seront appelés rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 par la CCVM ;</p> <p><b>D'AUTORISER</b> Monsieur le Maire à réaliser toutes formalités utiles.</p>	<b>13/10/2020</b>

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
4 novembre 2020	<p><u>Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> le mode de désignation proposé ;</p> <p><b>DE DÉSIGNER</b> Madame Monique MARTIN, 1<sup>ère</sup> adjointe, comme secrétaire de séance.</p>	-
4 novembre 2020	<p><u>Informations brèves du Maire</u></p> <p><u>Tenue de la séance du conseil municipal</u></p> <p><u>Fonctionnement des services de la mairie durant la deuxième phase de confinement</u></p> <p><u>Arrêté municipal relatif au port du masque obligatoire aux abords des établissements scolaires de MUNSTER</u></p> <p><u>Arrêté municipal en faveur de la réouverture des commerces non alimentaires de vente au détail</u></p> <p><u>Munster Mag – Spécial Covid</u></p> <p><u>Application mobile de la commune de MUNSTER</u></p> <p><u>Actualités Communauté de Communes de la Vallée de Munster</u></p>	-
4 novembre 2020	<p><u>Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 octobre 2020</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2020.</p>	-
4 novembre 2020	<p><u>Administration générale</u></p> <p><u>Décisions du Maire prises en vertu d'une délégation du conseil municipal</u></p> <p><u>Information : frais de géomètre</u></p>	-

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE												
4 novembre 2020	<p><u>Délibération : Commission communale de dévolution</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> le mode de désignation par scrutin ordinaire à main levée ;</p> <p><b>DE DÉSIGNER</b> comme membres de la commission :</p> <table border="1" data-bbox="188 651 1404 936"> <thead> <tr> <th>TITULAIRES</th> <th>SUPPLEANTS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Laurence SCHNEIDER</td> <td>Pascal LAEMMEL</td> </tr> <tr> <td>François GERARD</td> <td>Carla BRUNETTI</td> </tr> <tr> <td>Claude MULLER</td> <td>Christian FINANCE</td> </tr> <tr> <td>Blaise CARPENTER</td> <td>Roland GIANTI</td> </tr> <tr> <td>Julien HUNZINGER</td> <td>Pierre KLINGER</td> </tr> </tbody> </table>	TITULAIRES	SUPPLEANTS	Laurence SCHNEIDER	Pascal LAEMMEL	François GERARD	Carla BRUNETTI	Claude MULLER	Christian FINANCE	Blaise CARPENTER	Roland GIANTI	Julien HUNZINGER	Pierre KLINGER	12/11/2020
TITULAIRES	SUPPLEANTS													
Laurence SCHNEIDER	Pascal LAEMMEL													
François GERARD	Carla BRUNETTI													
Claude MULLER	Christian FINANCE													
Blaise CARPENTER	Roland GIANTI													
Julien HUNZINGER	Pierre KLINGER													
4 novembre 2020	<p><u>Délibération : Motion de soutien aux infirmiers des centres de santé dont celui de MUNSTER</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>DE SOUTENIR</b> la motion ci-dessus en faveur du personnel infirmier des Centres de Santé Infirmiers notamment celui de Munster.</p>	12/11/2020												
4 novembre 2020	<p><u>Délibération : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de l'année 2019</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'ADOPTER</b> le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable en <b>annexes 1 A, 1 B et 1 C.</b></p>	12/11/2020												
4 novembre 2020	<p><u>Délibération : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'année 2019</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'ADOPTER</b> le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif <b>en annexe 2.</b></p>	12/11/2020												

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
4 novembre 2020	<p><u>Délibération : Modification des statuts du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> les modifications statutaires ci-dessus. (<b>Statuts en annexe 3</b>).</p>	<b>12/11/2020</b>
4 novembre 2020	<p><u>Délibération : CCVM - Transfert de la compétence du Plan Local d'Urbanisme</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>DE SE PRONONCER EN FAVEUR</b> du transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de la Vallée de Munster au 1<sup>er</sup> janvier 2021.</p>	<b>12/11/2020</b>
4 novembre 2020	<p><u>Délibération : Dispositif régional de soutien aux centralités rurales</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> la stratégie de redynamisation du bourg structurant du territoire de la CCVM et de la commune de MUNSTER ;</p> <p><b>DE VALIDER</b> le programme d'actions</p> <p><b>DE CONFIRMER</b> sa demande d'aide à la Région Grand Est au titre des investissements concourant à la redynamisation et au renforcement des fonctions de centralité, identifiés dans le cadre de la stratégie de redynamisation ;</p> <p><b>D'AUTORISER</b> Monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.</p>	<b>12/11/2020</b>
4 novembre 2020	<p><u>Finances</u></p> <p><u>Délibération : Admission en non-valeur – Service de l'Assainissement</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'ACCEPTER</b> cette admission en non-valeur.</p>	<b>12/11/2020</b>

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
4 novembre 2020	<p><u>Délibération : Admission en non-valeur – Service de l'Eau</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'ACCEPTER</b> cette admission en non-valeur.</p>	<b>12/11/2020</b>
4 novembre 2020	<p><u>Délibération : Avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre - Réhabilitation du Prêlat pour l'aménagement d'une médiathèque communale</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'AUTORISER</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 3 avec le maître d'œuvre SGA Architectes.</p>	<b>12/11/2020</b>
4 novembre 2020	<p><u>Délibération : Modification du tarif 2020 « Bon d'achat de Noël pour les agents »</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>DE FIXER</b> exceptionnellement le montant « bon d'achat de Noël des agents » à 50 € au lieu de 45 €.</p>	<b>12/11/2020</b>
4 novembre 2020	<p><u>Domaines</u></p> <p><u>Information : Fin de convention d'occupation pour une antenne relais de réseau mobile à l'église protestante de MUNSTER</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>PREND</b> connaissance de la fin de convention d'occupation pour une antenne relais de réseau mobile à l'église protestante de MUNSTER.</p>	<b>12/11/2020</b>
4 novembre 2020	<p><u>Délibération : Convention pour autorisation de pâturage sur des terrains communaux</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'ACCEPTER</b> les termes de la convention (<b>annexe n° 4</b>) ;</p> <p><b>D'AUTORISER</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.</p>	<b>12/11/2020</b>

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
4 novembre 2020	<p><u>Délibération : Vente de la parcelle Section 12 n°179/24 à la Communauté de Communes de la Vallée de Munster – ZI HILTI</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'AUTORISER</b> la cession de la parcelle, section 12 – 179/24 sis à MUNSTER pour un montant de <b>275 480 €</b> à la Communauté de Communes de la Vallée de Munster déjà propriétaire des bâtiments construits sur la dite-parcelle ;</p> <p><b>PRENDRE</b> en charge les frais liés à la résolution du bail emphytéotique qui ont été supportés par la CCVM ;</p> <p><b>D'AUTORISER</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte administratif et à réaliser toutes formalités utiles à ce dossier.</p>	<b>12/11/2020</b>
4 novembre 2020	<p><u>Délibération : Création d'une servitude en tréfonds pour le réseau d'eau potable sur les parcelles n°48 et n°49 section 17</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'ACCEPTER</b> aux charges et conditions qu'il jugera convenables, une servitude de passage en tréfonds d'une canalisation d'eau potable et d'une canalisation de télécommunication à charge des parcelles n°48 et n°49 section 17 constituant le fonds servants, selon le plan de récolement, au profit de la parcelle n°145 section 1 constituant le fonds dominant, ainsi que les servitudes de passage nécessaire à l'accès, l'entretien la réparation et le remplacement de la canalisation ;</p> <p><b>D'AUTORISER</b> Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches et à signer tous les actes et documents nécessaires à la constitution desdites servitudes ;</p> <p><b>DE MANDATER</b> l'étude notariale de Maîtres Danièle BINGLER et Anne-Catherine PRUDHON-REBISCHUNG, située 21 rue de la République à MUNSTER (68140), pour la rédaction de l'acte et la constitution desdites servitudes.</p>	<b>12/11/2020</b>

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
4 novembre 2020	<p><u>Délibération : Acquisition d'un terrain rue du Tilleul, parcelle n° 2 section 1</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'ACQUERIR</b> la parcelle n°2 section 1 d'une contenance de 212 m<sup>2</sup> ;</p> <p><b>DE FIXER</b> le prix de l'are à 5 200 €, soit un prix de vente de la parcelle à 11 024 € ;</p> <p><b>DE PRENDRE</b> à la charge de la commune les frais de notaires ;</p> <p><b>DE MANDATER</b> l'étude notariale Maîtres Danièle BINGLER et Anne-Catherine PRUDHON-REBISCHUNG, 21 rue de la République à MUNSTER (68140), pour la rédaction de l'acte ;</p> <p><b>D'AUTORISER</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et tous documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.</p>	12/11/2020
4 novembre 2020	<p><u>Délibération : Acquisition d'un terrain rue des Gentianes, parcelle 464/40, section 14</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'ACQUÉRIR</b> la parcelle n°464/40 section 14 d'une contenance de 14 m<sup>2</sup> ;</p> <p><b>DE FIXER</b> le prix de l'are à 10 000 €, soit un prix de vente de la parcelle à 1400 € ;</p> <p><b>DE PRENDRE</b> en la charge les frais de notaires et d'arpentage ;</p> <p><b>DE MANDATER</b> l'étude notariale Maîtres Danièle BINGLER et Anne-Catherine PRUDHON-REBISCHUNG, 21 rue de la République à MUNSTER (68140), pour la rédaction de l'acte ;</p> <p><b>D'AUTORISER</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et tous documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.</p>	12/11/2020

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
10 décembre 2020	<p><u>Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> le mode de désignation proposé ;</p> <p><b>DE DÉSIGNER</b> Monsieur Jean-François WOLLBRETT, adjoint, comme secrétaire de séance.</p>	-
10 décembre 2020	<p><u>Informations brèves du Maire</u></p> <p><u>Actualités Communauté de Communes de la Vallée de MUNSTER</u></p> <p><u>Réponse à la question écrite de Monsieur KLINGER, conseiller municipal, au sujet du plan de circulation du Dubach</u></p>	-
10 décembre 2020	<p><u>Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 novembre 2020</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2020.</p>	-
10 décembre 2020	<p><u>Administration générale</u></p> <p><u>Décisions du maire prises en vertu d'une délégation du conseil municipal</u></p> <p><u>Information : Frais de géomètre</u></p>	-
10 décembre 2020	<p><u>Finances</u></p> <p><u>Délibération : Renouvellement de la convention avec l'ANTAI – Mise en œuvre du forfait de post-stationnement (FPS)</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'ACCEPTER</b> le renouvellement de la convention pour la mise en œuvre du forfait de post-stationnement avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023 ;</p> <p><b>DE CHARGER</b> Monsieur le Maire ou son représentant de la signature de la convention relative à la mise en œuvre par l'ANTAI du forfait de post-stationnement (<b>voir annexe 1</b>).</p>	<b>21/12/2020</b>

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
10 décembre 2020	<p><u>Délibérations : Tarifs 2021</u></p> <p><u>Service de l'Assainissement</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>DE FIXER</b> les tarifs 2021 du service de l'Assainissement conformément à l'<b>annexe 2a</b> ci-jointe.</p> <p><u>Service de l'Eau</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>DE FIXER</b> les tarifs 2021 du service de l'Eau conformément à l'<b>annexe 2b</b> ci-jointe.</p> <p><u>Tarifs communs à tous les budgets</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>DE FIXER</b> les tarifs 2021 communs à tous budgets conformément à l'<b>annexe 2c</b> ci-jointe.</p> <p><u>Budget général – hors locations de salles</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>DE FIXER</b> les tarifs 2021 du budget général (hors location de salles) conformément à l'<b>annexe 2d</b> ci-jointe.</p> <p><u>Budget général – locations de salles</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>DE FIXER</b> les tarifs 2021 du budget général – location de salles conformément à l'<b>annexe 2e</b> ci-jointe.</p>	<p align="center"><b>21/12/2020</b></p> <p align="center"><b>21/12/2020</b></p> <p align="center"><b>21/12/2020</b></p> <p align="center"><b>21/12/2020</b></p> <p align="center"><b>21/12/2020</b></p> <p align="center"><b>21/12/2020</b></p>
10 décembre 2020	<p><u>Délibération : Exonération de la redevance d'occupation du domaine public</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'EXONÉRER</b>, à titre exceptionnel, l'ensemble des redevables des droits d'occupation des trottoirs pour l'année 2020.</p>	<p align="center"><b>21/12/2020</b></p>

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
10 décembre 2020	<p><u>Délibération : Avance sur le versement de la subvention communale de 2021 – Association « Périscolaires et Loisirs Vallée de Munster »</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'ACCORDER</b> à l'association « Périscolaires et Loisirs Vallée de Munster », une avance de 76 000 euros, à valoir sur le versement de la subvention de fonctionnement qui sera allouée à l'association lors du vote du budget primitif de 2021 ;</p> <p><b>D'ETABLIR</b> une convention d'objectif annuelle (<b>annexe 3</b>) avec ladite association conformément au décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;</p> <p><b>D'AUTORISER</b> le Maire à signer tous documents se rapportant à ladite convention d'objectif.</p>	<b>21/12/2020</b>
10 décembre 2020	<p><u>Délibération : Décision modificative n°2 – Service des Eaux</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> la décision modificative n° 2 du service des Eaux.</p>	<b>21/12/2020</b>
10 décembre 2020	<p><u>Domaines</u></p> <p><u>Délibération : Convention de passage sur domaine privé – Société FREE</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>DE REPORTER</b> cette délibération à une prochaine séance. Le conseil municipal souhaite demander à FREE une participation financière pour l'occupation des 3 poteaux communaux.</p>	<b>21/12/2020</b>

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
10 décembre 2020	<p><u>Délibération : Cheminement doux rue Hilti – Approbation du bilan de clôture définitif - Avenant à la convention de maîtrise d’œuvre déléguée – Décision modificative n° 3 Ville de Munster</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l’unanimité décide :</p> <p><b>D’AUTORISER</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer l’avenant entre la Ville de MUNSTER et la Communauté de Communes de la Vallée de Munster pour solder la convention de mandat ;</p> <p><b>D’APPROUVER</b> la décision modificative n°3 de la Ville de Munster.</p>	<b>21/12/2020</b>
10 décembre 2020	<p><u>Délibération : Echange sans soulte des parcelles au lieudit Grossmatten entre la commune de Stosswihr (68140) et la commune de MUNSTER (68140), avec constitution d’une servitude de passage</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l’unanimité décide :</p> <p><b>D’APPROUVER</b> l’échange des parcelles suivantes situées sur le ban communal de Stosswihr entre la commune de MUNSTER et la commune de Stosswihr, cet échange étant réalisé sans soulte, les biens étant évalués à un euro symbolique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Propriétés cédées par la commune de Stosswihr à la commune de MUNSTER : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Section 10 parcelle n°136 d’une contenance de 102 m<sup>2</sup>,</li> <li>▪ Section 10 parcelle n°133 d’une contenance de 3 969 m<sup>2</sup>,</li> <li>▪ Section 10 parcelle n°121 d’une contenance de 652 m<sup>2</sup>,</li> <li>▪ Section 10 parcelle n°131 d’une contenance de 401 m<sup>2</sup>,</li> <li>▪ Section 10 parcelle n°119 d’une contenance de 500 m<sup>2</sup>.</li> </ul> </li> <li>○ Propriétés cédées par la commune de MUNSTER à la commune de Stosswihr : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Section 10 parcelle n°128 d’une contenance de 2 795 m<sup>2</sup>,</li> <li>▪ Section 10 parcelle n°77 d’une contenance de 2 032 m<sup>2</sup>.</li> </ul> </li> </ul>	<b>21/12/2020</b>

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
10 décembre 2020	<p><b>Suite</b> : Délibération : <u>Echange sans soulte des parcelles au lieudit Grossmatten entre la commune de Stosswihr (68140) et la commune de MUNSTER (68140), avec constitution d'une servitude de passage</u></p> <p><b>D'ACCEPTER</b>, aux charges et conditions qu'il jugera convenables, une servitude de passage de 4 mètres de large au profit des parcelles n°136, n°133, n°119, n°121, n°131, n°106, n°120, n°118 et n°129 section 10 formant fonds dominants, à charge des parcelles n°110 et n°77 section 10, formant le fonds servants ;</p> <p><b>DE PRENDRE</b> en charge les frais de notaires et de géomètre ;</p> <p><b>DE RENONCER</b> à toutes servitudes en cas de confusion entre les qualités de propriétaire du fonds servant et du fonds dominant et de consentir à leur radiation au livre foncier ;</p> <p><b>DE MANDATER</b> l'étude notariale de Maîtres BINGLER – PRUDHON-REBISCHUNG, 21 rue de la République à Munster (68140) pour la rédaction de l'acte ;</p> <p><b>D'AUTORISER</b> Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches et à signer tous les actes et documents nécessaires.</p>	
10 décembre 2020	<p><u>Délibération : Création d'une servitude de passage et de servitudes en tréfonds pour le réseau d'eau potable de la station de neutralisation d'Ampfersbach et ses réseaux secs sur les parcelles n°77, n°110, n°112 et n°113 section 10 et n°4 section 30</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p>	<b>21/12/2020</b>

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
10 décembre 2020	<p><b>Suite</b> : Délibération : <u>Création d'une servitude de passage et de servitudes en tréfonds pour le réseau d'eau potable de la station de neutralisation d'Ampfersbach et ses réseaux secs sur les parcelles n°77, n°110, n°112 et n°113 section 10 et n°4 section 30</u></p> <p><b>D'ACCEPTER</b> aux charges et conditions qu'il jugera convenables, la création d'une servitude en tréfonds pour les canalisations en eau potable de diamètre 200 mm (refoulement) et 250 mm (trop-plein se jetant dans la « Petite Fecht »), ainsi que des gaines du réseau électrique alimentant le forage et les gaines du réseau de télécommunication, à charge des parcelles n°77, n°110, n°112 et n°113 section 10 et de la parcelle n°4 section 30 constituant le fonds servant, au profit de la parcelle cadastrée section 1 n°145 sur le ban communal de Munster, L'assiette souhaitée pour les droits de passage permettant au propriétaire du fonds dominant, ses employés ou entreprises mandatées par lui, d'intervenir sur les conduites et réseaux afin de les entretenir, les réparer ou les remplacer, est une emprise de 2 mètres de part et d'autre de ces canalisations. Il est indiqué qu'il est interdit de planter des végétaux, de stocker tous matériaux et de surbâtir sur l'emprise de cette servitude de passage en tréfonds ;</p> <p><b>D'ACCEPTER</b> aux charges et conditions qu'il jugera convenables, la création d'une servitude en tréfonds pour la canalisation d'eau potable de diamètre 250 mm permettant l'alimentation en eau potable de la ville de MUNSTER, à charge de la parcelle n°112 section 10 et n°4 section 30 constituant les fonds servants, au profit de la parcelle cadastrée section 1 n°145 située sur le ban communal de MUNSTER, formant le fonds dominant ;</p> <p><b>D'ACCEPTER</b> aux charges et conditions qu'il jugera convenables, la création d'une servitude de passage de 4 mètres pour accéder à la station de neutralisation, à pieds et à véhicules, de jour comme de nuit, à charge de la parcelle n°112 section 10 et n°4 section 30 constituant les fonds servants, au profit de la parcelle cadastrée section 1 n°145 située sur le ban communal de MUNSTER, formant le fonds dominant ;</p>	

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
10 décembre 2020	<p><b>Suite</b> : Délibération : <u>Création d'une servitude de passage et de servitudes en tréfonds pour le réseau d'eau potable de la station de neutralisation d'Ampfersbach et ses réseaux secs sur les parcelles n°77, n°110, n°112 et n°113 section 10 et n°4 section 30</u></p> <p><b>DE RENONCER</b> à toute servitude en cas de confusion entre les qualités de propriétaire du fonds servant et du fonds dominants et de consentir à leur radiation au livre foncier ;</p> <p><b>D'AUTORISER</b> Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches et à signer tous les actes et documents nécessaires à la constitution desdites servitudes ;</p> <p><b>DE MANDATER</b> l'étude notariale de Maîtres Danièle BINGLER et Anne-Catherine PRUDHON-REBISCHUNG, située 21 rue de la République à MUNSTER (68140), pour la rédaction de l'acte et la constitution desdites servitudes.</p>	<b>21/12/2020</b>
10 décembre 2020	<p><u>Délibérations : Budget forestier 2021</u></p> <p><u>Délibération : Etat de prévision des coupes 2021</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> l'état de prévision des coupes de 2021.</p>	<b>21/12/2020</b>
10 décembre 2020	<p><u>Délibération : Mode de dévolution des coupes pour 2021</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> les modes de dévolution des coupes de bois en 2021.</p>	<b>21/12/2020</b>
10 décembre 2020	<p><u>Délibération : Etat d'assiette pour 2022</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> l'état d'assiette de 2022 proposé par l'ONF.</p>	<b>21/12/2020</b>

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
10 décembre 2020	<p><u>Délibération : Programme d'actions pour 2021</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> le programme d'actions pour 2021 dans son enveloppe globale.</p>	<b>21/12/2020</b>
10 décembre 2020	<p><u>Délibération : Budget forestier pour 2021</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> le budget forestier 2021.</p>	<b>21/12/2020</b>
10 décembre 2020	<p><u>Travaux</u></p> <p><u>Délibération : Approbation du projet de rénovation de la salle de sports rue du Docteur HEID</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>DE VALIDER</b> le projet tel que présenté de rénovation de la salle de sports pour un budget prévisionnel de 274 000 euros, et pour une réalisation en 2021 ;</p> <p><b>D'APPROUVER</b> le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;</p> <p><b>DE S'ENGAGER</b> à inscrire les crédits d'investissement au budget primitif 2021 ;</p> <p><b>D'AUTORISER</b> Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les aides nécessaires à ce dossier.</p>	<b>21/12/2020</b>

## ARRETES DU MAIRE

DATE	OBJET
02/10/2020	Arrêté de circulation rue du 9ème Zouaves du 05 au 09 octobre 2020 - GUTH
07/10/2020	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons du 16 au 18 octobre 2020, par Mme Camille LANDWERLIN (Expo vente Arts et Gourmandises) à la salle de la Laub.
09/10/2020	Arrêté de circulation rue de Luttenbach du 12 au 23 octobre – SIGNATURE
12/10/2020	Arrêté de circulation rue de Luttenbach du 12 au 16 octobre - FRITSCH
13/10/2020	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons du 6 au 8 novembre 2020, par M BAÏTTO Grégory (VMT - Forum de la transition) à la salle des fêtes.
13/10/2020	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons du 20 au 22 novembre 2020, par Mme Josiane MILLECAMPS (Association Coup de Pouce) Marché de Noël.
15/10/2020	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons du 20 novembre au 31 décembre 2020, par Mme ILTIS Rita, Marché de Noël et Marché de l'An Neuf
15/10/2020	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons du 20 novembre au 31 décembre 2020, par la SARL KRICK Hubert, Marché de Noël et Marché de l'An Neuf
15/10/2020	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons du 20 novembre au 13 décembre 2020, par M Laurent ABT (Nature Passion), Marché de Noël.
15/10/2020	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons du 20 novembre au 24 décembre 2020, par M Christian HEINRICH (Boulangerie Pâtisserie), Marché de Noël.
15/10/2020	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons du 18 décembre au 20 décembre 2020, par Mme Valérie SCHEUERMANN (Lions Club Munster), Marché de Noël.
15/10/2020	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons du 20 novembre au 24 décembre 2020, par Mme Bérangère THOMEN (Brasserie du Marcaire), Marché de Noël.
15/10/2020	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons du 20 novembre au 31 décembre 2020, par M Willy FRITSCH, Marché de Noël et de l'An Neuf.
15/10/2020	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons du 20 novembre au 31 décembre 2020, par M André BAUMGARTNER (OBE GRILL), Marché de Noël et de l'An Neuf.
15/10/2020	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons du 20 novembre au 31 décembre 2020, par M François SCHMITT (EARL STENTZ Aimé) Marché de Noël et de l'An Neuf.
15/10/2020	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons du 11, 12 et 13 décembre 2020, par Mme KNIESEL Claudia (Les Doigts de Fée), Marché de Noël.
15/10/2020	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons du 20 novembre au 31 décembre 2020, par Mme Caroline GUTH (Abracada baume) Marché de Noël et de l'An Neuf.
15/10/2020	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons du 20 novembre au 24 décembre 2020, par Mme Kathia WAGNER (L'Atelier à Merveille), Marché de Noël.
15/10/2020	Arrêté de circulation Grand'Rue les 19 et 26 octobre – Ville ST
15/10/2020	Arrêté de circulation et de stationnement rue du Docteur Heid du 19 au 30 octobre - COTTEL

21/10/2020	Arrêté portant autorisation d'ouverture au public - LIDL
22/10/2020	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons du 27 au 29 novembre 2020, par M Martin FUCHS (ZAM ZAM Népal), Marché de Noël.
22/10/2020	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons du 20 novembre au 31 décembre 2020, par Mme ILTIS Edith (Skieurs du Tanet), Marché de Noël et de l'An Neuf.
26/10/2020	Arrêté portant apposition au transfert de pouvoir de police au président de l'EPCI
26/10/2020	Arrêté de circulation Chemin de Zellenberg le 27 octobre - GUTH
28/10/2020	Portant autorisation n° 5 d'exploiter un taxi
28/10/2020	Arrêté portant autorisation d'exhumation au Cimetière et autorisation de crémation
29/10/2020	Prolongation de l'arrêté n°133 rue du Docteur Heid du 02 au 06 novembre - COTTEL
29/10/2020	Arrêté de circulation et de stationnement 58 chemin du Bretzel du 09 au 20 novembre - COTTEL
31/10/2020	Arrêté règlementant le port du masque aux abords des établissements scolaires.
02/11/2020	Prolongation de l'arrêté n°109 rue du Parc de la Fecht du lundi 02 au vendredi 27 novembre – ST Ville
02/11/2020	Arrêté portant sur l'ouverture des commerces à Munster à partir du vendredi 6/11
04/11/2020	Arrêté abrogeant et remplaçant l'arrêté n°139
10/11/2020	Arrêté de circulation rue de la République le 17 novembre - MEDIACO
17/11/2020	Arrêté de circulation Grand'Rue le 19 novembre - COTTEL
18/11/2020	Arrêté de circulation rue du Moulin du 23 novembre 2020 au 29 janvier 2021 - CHEMINETTE
20/11/2020	Arrêté portant sur l'ouverture des commerces à Munster les dimanches de l'Avent
20/11/2020	Arrêté de circulation chemin du Langaeckerlé le 24 novembre – AVENAS
20/11/2020	Arrêté de circulation rue des Clefs du 24 au 27 novembre – OBERLE KORUS
26/11/2020	Arrêté portant sur l'ouverture des commerces à Munster le dimanche de l'Avent le 29 novembre 2020
26/11/2020	Arrêté de circulation rue de la République le 01 décembre – SBI BATIMENT
30/11/2020	Arrêté de stationnement 16 Grand'Rue le 07 décembre – PLAC-TECH 2000
30/11/2020	Arrêté de stationnement 31 Grand'Rue le 01 décembre - SCHOTT
03/12/2020	Arrêté de circulation rue des Moines du 07 au 11 décembre – ASB+
07/12/2020	Arrêté de circulation et stationnement rue Pfeffel du 10 au 18 décembre 2020 - ARKEDIA
07/12/2020	Arrêté de circulation 43 rue du Général De Lattre De Tassigny du 08 au 18 décembre - PONTIGGIA
07/12/2020	Arrêté de circulation 23a Chemin du Bretzel du 28 au 31 décembre - FRITSCH
11/12/2020	Arrêté de circulation rue du Leymel du 14 au 23 décembre 2020 - LRE
21/12/2020	Arrêté de circulation rue du Leymel du 04 au 29 janvier 2021 - LRE
21/12/2020	Arrêté de circulation rues Sébastopol et de Luttenbach du 04 au 29 janvier - ERT